

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT ET DEUX** le **30 JUIN** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

### Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Hélène DECHOUX, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

### Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Catherine GAUTIER  
Jean-Marc PECQUEUX représenté par Chantal AMICEL  
Eric LEMAIRE représenté par Hubert MARCHAIS  
Audrey MERI représentée par Pierre-Edouard EON  
Audrey LYS représentée par Bernard RIO  
Grégory CROZZOLO représenté par Laurence BARTHELEMI  
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY  
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



DATE DE CONVOCATION :  
24 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 29  
PRESENTS : 21  
VOTANTS : 29

### Objet : Modification du projet 2021/2022 de l'école élémentaire Jean Jaurès

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2021/244 concernant le soutien de la commune aux projets d'activités 2021/2022 des écoles maternelles et élémentaires de Méry-sur-Oise,

Considérant l'impossibilité qui a été celle de l'école élémentaire Jean Jaurès de mettre en place le projet de classe de découverte qu'elle avait soumis dans ce cadre,

Considérant le projet alternatif d'activités hors les murs proposé par l'équipe enseignante pour un montant total de dépenses inférieur à la subvention attribuée à l'école en première instance,

L'avis des membres de la commission Affaires sociales, petite enfance et affaires scolaires ayant été sollicité,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

**APPROUVE** le montant modifié de la subvention accordée à l'école élémentaire Jean Jaurès au titre des projets 2021/2022 des écoles de la commune, montant désormais fixé à 4 249,65 €.



## SOUTIEN AUX PROJETS DES ECOLES ELEMENTAIRES 2021-2022

Ecoles élémentaires	Montants votés lors du CM du 16 décembre	Proposition modificative CM du 30 juin 2022
Centre	4 424,50 €	4 424,50 €
Gaston Monmousseau	4 455,45 €	4 455,45 €
Jean Jaurès	6 157,18 €	4 249,95 €
Pablo Neruda	<del> </del>	<del> </del>
Vaux	6 095,30 €	6 095,30 €

suite au changement de projet

pas de demande 2021/2022

<b>TOTAUX</b>	21 132,43 €	19 225,20 €
---------------	-------------	-------------

